

## Intervention



# LE LIEU-DIT LE LIEU

Jean-Yves Frechette

---

Number 15-16, 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/57452ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Intervention

ISSN

0705-1972 (print)

1923-256X (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Frechette, J.-Y. (1982). LE LIEU-DIT LE LIEU. *Intervention*, (15-16), 43–50.

# LE LIEU-DIT

On conjecture que ce brave new world est l'oeuvre d'une société secrète d'astronomes, de biologistes, d'ingénieurs, de métaphysiciens, de poètes, de chimistes, d'algébristes, de moralistes, de peintres, de géomètres... Borges

## PROPOSITIONS

**1** Pervertir l'économie (fonction et monnaie) de Loto-Québec: muer l'aléatoire économique en tangible territorial. Ou encore: transformer la déception de la perte monétaire en certitude de gain spatial.

**2** Permettre au hasard de désigner un espace compris comme terrain d'observation/description et comme lieu de production. Ou encore: se servir d'un lieu comme support d'un discours mosaïque à la fois référent de pulsions analytiques (la science), ludiques et symboliques (les arts) et enfin tactiques et politiques (la police, l'armée).

**3** Ne refuser aucune des contradictions du tissu social: ne se faire l'agent d'aucune censure idéologique. Ou encore: réunir dans un même lieu textuel des strates d'écriture par ailleurs parfaitement aliénables l'une à l'autre mais ici préférées dans leur statut d'anthologie de textes techniques, l'art, comme l'armée, n'étant pas les moindres des techniques!

**4** Inverser non des rapports mais des fonctions: la manoeuvre du lieu-dit permette socialement quant aux honoraires les positions de destinataire et de destinateur. Ou encore: celui qui ne sait pas n'est pas celui qui paye: évidence qui place chacun(e)s des collaborateur(trice)s bénévoles de la Centrale textuelle de Saint-Ubalde en position de service absolu sinon de don, voire en marge du tarif.

**5** Poursuivre sur le terrain la théâtralité de l'espèce, l'espace, ou le lieu quel qu'il soit, étant toujours la scène infaillible. Ou encore, sortir dehors, simplement pour respirer avec une maudite belle gang et pis pour prendre un coup, à cause de Molson, avec le propriétaire du LIEU.

## COMMENTAIRE

Déplacer le lieu du gain de la loterie: faire d'un avoir (monétaire) un savoir (technique, tactique et artistique). Les membres de la C.T. de St-U. savent tous qu'ils vont gagner un lieu. L'espoir d'un gain quantitatif se transforme en attente d'une qualité de lieu. On ne pose pas la question combien? mais quoi? Quel lieu? \*

**1** Théâtralité minimale; conventions calquées sur des tranches de rigueur: militarisme des procédures, déplacements brefs des allures dans des lieux extrêmement bien choisis pour leur symbolique de transgression (pénétrer à la Citadelle, espace clos, bien gardé, étranger malgré la proximité puis, de là, se diriger vers l'ouvert, vers le lieu; ou bien se faire dicter par le hasard, à tel moment précis, tel itinéraire, tel espace).

Dispositif d'une manoeuvre d'intervention textuelle sur le terrain. Tout mettre en place pour que le LIEU arrive. Chercher des sujet(e)s parfaitement habilité(e)s pour produire dans du texte les marques de leur différence, de leur savoir propre, de leur culture et ce, sans égard au pouvoir dont ils sont économiquement et politiquement investi(e)s. Travailler avec le «bizarre» (cf. le Journal de Québec, 27/03/82) comme paramètre: installer dehors un téléviseur à la Citadelle le 28/03/82 à 23h00; y transformer sur place les

données numériques du tirage de la Super Loto en coordonnées spatiales et en information lexicographique; déterminer un point sur la carte sis dans un rayon de dix kilomètres; s'y rendre sur le champ; procéder sur le lieu ainsi découvert à un certain nombre d'expertises et de mesures, y exploiter les ressources du mime, de la musique, de la danse, du vidéo, de l'écriture et du dessin et même s'y rendre à pied.

**2**

\*

Puis, parler du plaisir. Plaisir inattendu qui ne tient pas tant aux effets de manipulation des signifiants mais qui tient plutôt au fait de placer le corps dans des positions d'espace et des postures de lieu qui défient la quotidienne giration sur place des habitudes professionnelles de chacun(e). Plaisir issu d'une sensation de savoir son corps posé en contiguïté avec d'autres corps éprouvant la même marginalité. Voilà ce qui explique pourquoi tant de professionnel(le)s à l'occasion de telle ou telle manoeuvre culturelle deviennent ouvriers textuels bénévoles de la Centrale textuelle!

**3**

Et en ce lieu désormais connu se creuse un appétit de discours: fiches techniques, équations, schémas, graphiques, cartes d'échelles multiples et totale liberté quant à la ruse stylistique. Positions de textes issues de compétences professionnelles diverses. Le lieu-dit le lieu produit du texte: il le collectionne et cette manoeuvre culturelle trouvera son aboutissement dans la fabrication d'une anthologie de textes techniques du lieu.

**4**

Recrutement d'effectifs civils, militaires et policiers que seule stimule la promesse de l'aléatoire. Concertation et consensus consentis non dans l'objet du travail lui-même (puisque il se découpe on ne peut plus dans la pratique professionnelle quotidienne de chacun(e)) mais dans la nature même de sa commande, c'est-à-dire dans sa gratuité. Il n'est donc plus question pour les expert(e)s du lieu d'exiger un tarif ni de prévoir, pour ce projet, de fiscalité autre que déficitaire mais de placer l'enjeu du gain dans la dette de désir que l'événement, dans sa gratuité, comble.

\*

La manoeuvre culturelle le lieu-dit le lieu aura donc permis de détourner l'institution qui, malgré la rémunération qu'elle propose, se pose maintenant comme le symbole actif de toutes les insatisfactions au travail.

Accepter de perdre le contrôle de soi sur son corps. Théâtralité de base: se déplacer sur le territoire urbain sans autre motivation d'itinéraire que celle de l'aléatoire. Puis, s'arrêter net en se revirant de bord ben raide, travailler tellement fort de la tête qu'on en arrive soi-même à oublier qu'on en était venu là pour s'amuser. Se poser la question: le texte est-il un trouble f(t)ête? Et, après avoir bu une bière et s'être couché bien tard les pieds parfaitement gelés se mettre à écrire, à produire des signifiants, à occuper sur la page de l'espace et du concret.

\*

**5**

La manoeuvre a quelque chose de «spécial»; cela veut sans doute, par le jeu d'une quelconque surdétermination du mot simple, signifier qu'elle nous permet de nous déplacer dans notre quotidien d'une façon un peu plus accélérée qu'on ne le ferait autrement mais elle ne nous coupe en rien du réel. Elle en accroît seulement la qualité de notre perception: et tout cela, comme tant d'autres perceptions aiguës, est une question de vitesse: le lieu-dit le lieu ne nous permet pas de se voir venir; il nous invite à se voir aller...

Jean-Yves Fréchette  
directeur de la Centrale textuelle de St-Ubalde

## LE LIEU DIT LE LIEU: DIMENSION SOCIOLOGIQUE

Deux dimensions sociologiques se dégagent aisément de la manœuvre culturelle LE LIEU DIT LE LIEU orchestrée par Jean-Yves Fréchette:

- d'abord le détournement des référents sociaux lors de la procédure de localisation,
- ensuite la rétroaction extraordinaire du lieu habité déterminé.

La localisation de tout lieu, rural ou urbain, obéit toujours à des coordonnées qui sont sous le contrôle des institutions. Ainsi le point zéro de Québec est à la Citadelle de Québec sous la surveillance du canon et des militaires. Côté professionnel, les localisations appartiennent aux arpenteurs et notaires fonctionnaires de municipalités. Voilà pour l'espace social contraint.

Y réfère encore un habitat, maison ou logement, quartier ou village, centre-ville ou banlieue, qui en dit long sur le mode et la qualité de vie des gens.

Or en Occident, l'électricité domestiquée traverse désormais tous ces types d'espaces et le médium le plus omniprésent dans les foyers demeure la télévision. Par la télé circule la publicité, ce fondement de la consommation de masse. Qui plus est au Québec, les citoyens sont les plus grands acheteurs de l'espoir (les lotos) et de la peur (les assurances).

Fréchette a détourné tout cet appareillage institutionnel pour faire gagner gratuitement de la poésie et de l'utopie à des gens. Par une nuit hivernale le 28 mars, la télévision nourrie par une génératrice, a retransmis dehors, au point zéro de la Citadelle, les chiffres de la loto. Et sous la protection incrédule de l'armée et de la police, un étrange dispositif composé d'experts de la Centrale textuelle de St-Ubalde a transformé en lieu et en poème instantané ces chiffres, habituellement promesses de dollars.

Le lieu a alors dit le lieu: rive sud, St-Romuald, rue de l'Église chez Marc-André et Denise Boulanger.

Autre transposition vers l'humain: plutôt que l'électricité télévisée, ce sera une charmante marathonnienne qui franchira à la course les quelques six kilomètres séparant les Boulanger du point zéro.

Quels détournements! La participation spontanée, étonnée mais chaleureuse des Boulanger, ces résidents du LIEU DIT LE LIEU, transportera la facture littéraire vers le contexte réel, le tissu social particulier circonscrit.

Heureux d'avoir gagné un «trésor», voilà de quoi bien spéculer. De quoi nourrir bien des histoires avec la parenté, surtout lorsque la famille compte déjà cinq enfants.

St-Romuald, milieu semi-rural et industriel qui coince

des travailleurs entre un fleuve et une raffinerie, entre l'auto-route et les ponts. Sauf que jamais la flamme de mazout, qui éclaire les nuits de St-Romuald et tient en otage la qualité de l'air ambiant, n'égale l'intensité de l'invitation faite à Jean-Yves Fréchette par les Boulanger, d'entrer dans le lieu réel...

Quand la joie de vivre trouve un lieu poétique désaliéné, c'est LE LIEU DIT LE LIEU.

Guy Durand  
sociologue

## DÉSIGNATION CADASTRALE ET RAPPORT SUR LES TITRES DE PROPRIÉTÉ DU LIEU-DIT LE LIEU

### DÉSIGNATION CADASTRALE DU LIEU-DIT LE LIEU

L'immeuble ci-après nommé le lieu-dit le lieu et sis au numéro civique 23, rue de l'Église dans la paroisse de St-Romuald d'Échemin peut se désigner comme suit, savoir:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot original numéro trois cent dix (310 ptie n.s.) du cadastre officiel pour la paroisse St-Romuald d'Échemin, division d'enregistrement de Lévis, mesurant, mesures internationales, un (1) centimètre dans ses lignes nord, sud, est, ouest, sis à cinquante (50) centimètres du niveau apparent du sol, et situé à plus ou moins, un (1) mètre au sud et à cinq (5) mètres à l'est d'un point A, étant la ligne de jonction des lignes nord et ouest de la partie du lot 310, propriété de monsieur Marc-André Boulanger.

Sans limiter ce qui précède et pour plus de précision, l'emplacement objet de la désignation ci-dessus a pour coordonnées géographiques ce qui suit: latitude: 46°45'23.5" (quarante-six degrés, quarante-cinq minutes, vingt-trois point cinq secondes) nord; longitude: 71°14'21.5" (soixante et onze degrés, quatorze minutes, vingt et une point cinq secondes) ouest.

### RAPPORT SUR LES TITRES DE PROPRIÉTÉS

J'ai également fait l'examen des titres de monsieur Marc-André Boulanger, propriétaire de l'immeuble sur lequel est sis le lieu-dit le lieu.

Cet examen des titres sur une période de trente-trois ans a montré une bonne et valable chaîne de titres, après la correction qui fut apportée à ma demande par le Régistrateur du bureau d'enregistrement de Lévis à l'index aux immeubles, où le nom du propriétaire inscrit était Boucher en lieu et place de Boulanger et ce pour une partie du lot.

Cet immeuble, sis au numéro civique 23, rue de l'Église dans la paroisse de St-Romuald d'Échemin, fut jadis désigné selon une méthode maintenant désuète, soit par partie confli-

sante, et ne permet pas aujourd'hui de certifier les mesures du terrain ni sa contenance.

Un bornage effectué par un arpenteur-géomètre avec les propriétaires des lots voisins permettrait de délimiter d'une façon certaine et définitive les limites dudit lot.

En foi de quoi, j'ai signé ce vingt-cinquième jour d'avril de l'an mil neuf cent quatre-vingt-deux, à Sillery, Québec.

Yvon Jacob  
notaire

## LE LIEU-DIT-LE-LIEU ET SON HISTOIRE

La découverte du lieu-dit le lieu rappelle la traversée du fleuve, au printemps 1651, par Eustache Lambert qui alla établir une pêcherie, sur la rive sud du St-Laurent, en face de la mission de Sillery.

Cette terre avait été érigée en seigneurie, le 15 janvier 1636, et concédée, deux semaines plus tard, à Jean de Lauzon, quatrième gouverneur de Québec.

Lambert et ses compagnons arrivèrent à une rivière qui se jette dans le fleuve. Les Amérindiens lui donnaient le nom de rivière au loup-marin. Depuis Champlain, elle était connue sous le nom de rivière des Échemins, pour rappeler un peuple qui, tous les printemps, profitait de la crue des eaux pour descendre au fleuve.

Non loin du lieu-dit-le-lieu, s'avance une pointe de terre (identifiée comme la Pointe Benson au début du vingtième siècle), sur laquelle Lambert éleva une cabane. Aujourd'hui, c'est le lieu de résidence du Juvénat des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Le lieu-dit-le-lieu a été témoin de cette première visite. Une grande croix de fer s'élevait actuellement, à environ trente mètres à l'est du lieu, sur le terrain même qui vit la première école de St-Romuald. Ce monument érigé, en 1955, grâce à la collaboration des membres de la Chambre de commerce de la place, a reçu la bénédiction du chanoine Dupont, alors curé de la paroisse. Les noms d'Eustache Lambert et de Jean Demers apparaissent au pied de ce monument dédié à la mémoire de ceux qui furent les pionniers de la ville.

Ainsi, nous ne pouvons passer sous silence l'arrivée, en 1662, de Jean Demers sur les lieux du lieu-dit-le-lieu. Accompagné de son épouse, l'ex-Montréalais s'établissait à Échemin. En 1664, il prit possession d'une terre à laquelle s'ajouta une autre concession, quatre ans plus tard. Vers 1690, après avoir vendu ces deux terres, il fit l'acquisition de sept arpents sur les dix que François Bissot, bourgeois et marchand de Québec en même temps qu'associé d'Eustache Lambert, avait obtenus du seigneur de Lauzon, en 1670, à partir de la rivière Échemin.

L'aveu et dénombrement qu'Étienne Charest, alors propriétaire de la seigneurie de Lauzon, produisit en date du 6 mars 1723, ne fait que confirmer que, sur cette nouvelle propriété de Jean Demers junior, il y avait maison, grange, étable, trente arpents de terre en labours et trois arpents en prairies.

La maison, dont les murs étaient en pierres de un mètre d'épaisseur, était construite à environ dix mètres au nord du chemin (aujourd'hui rue Commerciale), pas tellement loin du lieu-dit-le-lieu, un peu en arrière de la maison actuelle des Martel, utilisée pendant un siècle comme pharmacie pour les résidents du voisinage.

Le lieu-dit-le-lieu fait actuellement partie de la paroisse St-Romuald d'Échemin, fondée le 24 mars 1854. Le territoire d'Échemin faisait partie de la paroisse de Notre-Dame de Québec jusqu'en 1679 et de la paroisse St-Joseph de la Pointe-Lévy pendant cent cinquante ans. En 1829, à cause du progrès de la colonisation, c'est la formation de la paroisse de St-Jean-Chrysostome, à laquelle sera attachée, pendant vingt-cinq ans, la population d'Échemin.

C'est d'ailleurs Benjamin Demers, un descendant direct de Jean, qui contribua à l'érection de la paroisse quand il donna une partie du terrain nécessaire à la construction de l'église. Dix ans auparavant, il avait bâti une maison en bois, à peu près de la même grandeur que la maison ancestrale; trente mètres plus loin, il avait construit une grange et une étable. Cela explique le nom de la rue Demers, parallèle et voisine de la rue de l'Église où s'élève actuellement la propriété de M. Bélanger, à l'endroit du lieu-dit-le-lieu.

En 1871, à cause de l'augmentation du nombre d'emplacements et des demandes de terrains, Benjamin Demers est contraint de construire une nouvelle maison, sur la côte, près du couvent, et d'y transporter ses bâtiments.

Peu à peu, de nouvelles rues apparaissent et des résidences s'élèvent en bas de la rue de l'Église et à proximité de l'église. Joseph Demers, le fils de Benjamin, est obligé de vendre la terre paternelle pour cause de maladie à Henri Lagueux.

Le lieu-dit-le-lieu a assisté à une métamorphose de son paysage à travers les années. Même s'il a vu Eustache Lambert s'établir sur la rive sud, il a constitué, pendant plusieurs générations, une concession de terre que la famille Demers a tenté de mettre en valeur. Témoin de la formation de la paroisse et de la construction de l'église juste en haut de la côte, le lieu-dit-le-lieu a pu se rendre compte de l'arrivée de plus en plus grande de résidents dans les alentours. Les maisons devinrent plus nombreuses et le style des maisons peut nous permettre de dater de façon plus précise cette région. Les archives municipales et les registres paroissiaux

de même que les actes notariaux pourraient nous permettre de faire évoluer le lieu en tenant compte des activités des paroissiens et des visiteurs. Si le registre des affaires (la rue Commerciale porte bien son nom) se trouvait dans le bas de la côte XIXe siècle et au cours du début du XXe siècle, il faut se rendre compte de l'importance de la navigation (le bateau à vapeur «LE FRONTENAC» faisant navette entre St-Romuald (Québec) et des grandes sections de la place. Et graduellement les activités commerciales, industrielles se sont déplacées. Le grand village est devenu ville. Le lieu-dit-le-lieu a pu rendre compte de cette transformation. Il pourrait ramasser maints souvenirs. Il s'agirait de consulter encore plus de mémoire. Il faudrait lui demander la permission de jeter un coup d'œil dans ses archives, grattant un peu plus la terre nous pourrions découvrir les traces du passage de l'homme. Le lieu-dit-le-lieu n'a rendu qu'une partie des faits dont il a été témoin.

Yvon  
historien

## LE LIEU-DIT OU... POINT DANS L'ESPACE

C'est à partir de ce point, proquo que nous géographes, devons faire l'analyse de ce qui n'est pas un lieu, portion déterminée de l'espace (cf. Petit Robert), mais un point localisé, par des coordonnées géographiques, dans un espace.

Fréchette nous propose un point ou, un espace-volume qui nous concerne, c'est ce point en rapport avec un espace surface. Encore là, de quel espace surface s'agit-il? La circonscription de cet espace nous contraint à poser le problème de l'échelle. À grande échelle, nous délimiterons un espace restreint, celui du quartier de la municipalité; à moyenne échelle, nous considérerons une zone plus vaste, celle de la région d'existence légale ou actuelle, celle du comté; et à une échelle de plus en plus petite, la province, le pays, le continent. Un problème méthodologique se pose donc pour qu'enfermer ce point dans un «topos» quelconque.

Il nous faut aussi aborder le point comme étant en interaction avec d'autres sous la forme de lignes s'entre-croisant et terminant des trames, donc des surfaces. Dans le champ du point, ce point s'inscrit dans le paysage. Il peut ainsi être appréhendé par la simple observation sur le terrain: on en fait un croquis et une description topographique (lieu déboisé sur un espace plat, au pied d'un talus d'une terrasse marine...). L'utilisation de photographies aériennes verticales, centes et anciennes, de cartes topographiques ou autres présentant cet espace à l'échelle déterminée nous met de caractériser le type

cupation du lieu, sa fonction actuelle en tant que résultante d'un processus évolutif du rapport homme/nature. Le «vu» ne nous révèle qu'une fraction de ce qui agit sur cet espace; une enquête auprès des habitants du lieu en dégagerait le «vécu».

Enfin, ce point s'inscrit dans des réseaux, des champs de force, insaisissables par simples observations et enquête. Ce point participe aussi, de façon dynamique, aux rapports société/espace comme enjeu économique, politique et idéologique.

Ce point dans un lieu-dit permet qu'un espace s'élabore aussi en discours géographique, une tentative d'appréhension du réel.

Paule Racine et Michel Leclerc  
géographes

## LA METEO DU LIEU

le 28 mars 1982, de 19.00 à 24.00 h au lieu-dit le lieu

Un anticyclone de 1037 MBS au Sud de New York sur l'Atlantique avec une dorsale au Nord vers Montréal et Cap Dorset. Le flux d'air arctique est de force modéré à fort, de provenance Nord Ouest favorisant la région de Québec — St-Romuald de temps clair mais froid.

La température de la masse d'air au niveau du sol varie de  $-6^{\circ}$  à  $-12^{\circ}$ , la vapeur d'eau de  $0,5 \text{ g/kg}$  ou  $58\%$  d'humidité relative. L'orientation NE-SW de la vallée du St-Laurent et le faible gradient de pression atmosphérique à 1025 MBS porte les vents à «reculer» de W à SW.

La température de la masse d'air est très basse. La mesure du maximum et du minimum atteint le point potentiel le plus bas pour ce temps de l'année.

Au cours de la soirée la température de l'air, la force et provenance des vents et l'humidité de l'air occasionnent une perte de chaleur de  $1425 \text{ W/M}^2$  et provoquent des conditions désagréables pour des activités extérieures.

Jacques Bureau  
météorologue

## LE LIEU-DIT LE LIEU: HABITAT ET PARAMETRES

La détermination d'un lieu cristallise la dimension spatiale et définit ainsi un cadre physique précis sur lequel porte l'observation. La description du milieu ou d'un habitat représente une information essentielle en écologie et permet de déterminer les relations fonctionnelles possibles qui existent entre les organismes et leur milieu. Elle porte d'une part sur les espèces animales et végétales qui s'y trouvent ainsi que leur abondance et d'autre part sur les paramètres physiques et climatiques du lieu.

## METHODE

L'échelle d'observation a été choisie en fonction de la localisation exacte du lieu et correspond à une aire d'échantillonnage de  $0,25 \text{ m}^2$  placé sur la surface du sol de façon à inclure la projection verticale du lieu ( $50 \text{ cm}$  au-dessus du sol) (fig. 1). Les paramètres physiques tels la nature du sol, sa composition en éléments nutritifs (azote, phosphore, sodium, potassium), l'humidité relative, la température et l'acidité peuvent caractériser l'habitat étudié. Seules les valeurs de température sont présentées.

## RESULTATS

Les mesures de température sont effectuées à l'aide d'un téléthermomètre YS1 modèle 42 SC et d'une sonde de surface # 421. Deux profils verticaux à l'intérieur du quadrat couvrent les dix (10) premiers centimètres du sol. Les résultats obtenus apparaissent à la figure 2. Un premier profil représente une zone déjà exposée au soleil depuis plusieurs jours (○—○) et le second une surface du sol où le couvert de neige a été enlevé juste avant la prise de données (●—●).

## DISCUSSION

La période d'échantillonnage a eu lieu au printemps (16/04/82) et les valeurs de température obtenues montrent l'évolution du dégel caractéristique pour ce moment de l'année. Le gradient est maximal pour les six (6) premiers centimètres et est de  $4^{\circ}\text{C}$  pour la surface exposée et de  $1^{\circ}\text{C}$  pour la surface dénudée du lieu. Ces résultats laissent croire que la présence ou non d'un couvert de neige au lieu-dit le lieu et le moment précis de la fonte amènent une variabilité spatiale des températures du sol qui affectent par exemple 1) la germination des graines; 2) la croissance des plantules ou encore 3) la période d'émergence des pupes d'insectes. Cependant, l'effet attribué à la température peut être modifié par l'incidence d'autres facteurs (humidité; lumière; composition du sol) d'où la nécessité d'examiner plusieurs paramètres pour expliquer les phénomènes observés au lieu-dit le lieu.

Pierre Bergeron  
écologue

## LA VEGETATION DU LIEU-DIT LE LIEU

Le but de cette étude, effectuée le 16 avril 1982, est la description botanique du lieu, c'est-à-dire la caractérisation du point déterminé à  $46^{\circ}45'23,5'' \text{ N}$  -  $71^{\circ}14'21,5'' \text{ O}$ , par la végétation qui l'occupe. La création de l'herbier du lieu-dit le lieu est également signalée. L'habitat est typique d'une pelouse bordée d'arbustes indigènes et introduits, dans un milieu ouvert, où le substrat est plutôt argileux. Il est évident d'après l'emplacement du lieu, que l'effet anthropogénique doit se faire

sentir profondément, ce que les données récoltées permettent de vérifier.

## METHODE

À cause d'une couche de neige recouvrant encore les quelques mètres adjacents au lieu, les premières observations et récoltes ont été faites aux environs du lieu, soit à  $8,5 \text{ m}$  à l'est, où la fonte de la neige s'est faite plus tôt. À cet endroit, la composition floristique est presque identique à celle du lieu, mais la végétation y est plus avancée. Il a donc été plus facile d'identifier les espèces présentes.

Dans un deuxième temps, la végétation du lieu a été inventoriée à l'aide d'un quadrat de  $0,25 \text{ m}^2$ . La neige a été enlevée et le quadrat placé de sorte que la verticale du lieu soit exactement au centre du quadrat. Le pourcentage de recouvrement de chaque espèce a été noté et quelques récoltes ont été effectuées. Toutes les récoltes ont été montées sur des cartons d'herbier, identifiées et numérotées; elles constituent ainsi le premier Herbier du lieu-dit le lieu! La plupart des espèces étant à l'état de plantules, elles ont dû être identifiées à l'aide de Rousseau et Cinq-Mars (1966).

## RESULTATS

On trouve sur le lieu et autour du lieu 11 espèces, toutes des dicotyles sauf deux monocotyles de la famille des Graminées. À la liste des espèces et des familles (tableau I) s'ajoutent l'origine et le statut de chaque espèce ainsi que le type de plante. Le tableau II présente le relevé floristique effectué à l'aide du quadrat et le % de recouvrement de chaque espèce.

## DISCUSSION

Il est clair, après étude au tableau I, que le milieu étudié est semi-naturel, la végétation étant constituée presque entièrement d'espèces introduites ou synanthropiques. Les modes d'introduction des plantes sont nombreux et parfois complexes, allant d'impuretés dans les semences de gazon et de fourrage, à des graines propagées involontairement par des bateaux, des animaux et beaucoup d'autres vecteurs, y compris l'homme. Ces modes d'introduction suffisent à expliquer la présence de 8 des 11 espèces observées au lieu. Il est cependant difficile de connaître avec précision l'origine des 3 espèces arborescentes mentionnées au tableau I. *Thuja occidentalis* est une espèce indigène, mais les 3 petits *Thuja* du lieu ont sans doute été produits en pépinière. Il pourrait s'agir d'une variété cultivée à partir d'une souche indigène ou introduite et il est impossible de préciser davantage à l'aide des données disponibles. La même situation se présente pour le *Salix* planté à quelques mètres au sud-ouest du lieu. *Acer negundo* est indigène dans l'ouest de l'Amérique du Nord et fut sans aucun doute introduit pour des fins ornementales.

En plus d'être occupé par des espèces introduites, le lieu est maintenu dans des condi-

tions semi-naturelles par l'entretien qu'en fait sans doute son propriétaire. Nous pouvons donc constater que les espèces herbacées présentes sur le lieu sont parfaitement adaptées aux divers traitements d'entretien de pelouse. Cette communauté végétale peut continuer de se reproduire soit par graines, soit végétativement, et persister.

Quant à la forte proportion de graminées (tableau II), elle peut s'expliquer de 2 façons: premièrement, l'habitat étant une pelouse, les graminées y sont nettement préférées. Le propriétaire du lieu choisira d'enlever les plantains et les pissenlits plutôt que le pâturin de son gazon! Deuxièmement, les graminées sont mieux adaptées à la reproduction végétative que les autres espèces observées au lieu. Ceci explique le faible

## LE LIEU-DIT LE LIEU: UNE PERSPECTIVE Océanographique

L'océanographie est née, à toutes fins pratiques, avec l'expédition du Challenger (1872-1876). Durant les trois quarts de siècle qui suivirent, l'attention des océanographes biologistes porta sur les aspects saisonniers et spatiaux des processus océaniques, mais à une échelle géographique. Les travaux de Hardy (1956) devaient cependant montrer l'importance des variations de la biomasse planctonique à une échelle spatiale beaucoup plus petite, de l'ordre du kilomètre. Une telle hétérogénéité spatiale se retrouve également dans les eaux côtières. En raison de l'advec-



Christine Vallée: le lieu architectural.

pourcentage des plantes autres que *Poa* et *Dactylis* et leur distribution éparses dans le quadrat.

## CONCLUSION

Le lieu-dit le lieu peut donc être caractérisé par 3 strates de végétation: une population dominante de graminées à l'abri de laquelle croît une population d'herbacées prostrées ou rampantes, et enfin, une population arborescente dans laquelle quelques individus seulement se partagent un espace considérable.

Nous avons, en ce lieu-dit le lieu, un très bel exemple d'une communauté végétale semi-naturelle, qui tire profit autant des caractères inhérents à chaque espèce qui la compose que de l'intervention anthropogénique dont nous sommes tous les témoins et les coupables, tant en milieu urbain que rural.

Luce Dumont  
botaniste

tion liée aux courants de marée, elle engendre le plus souvent des variations temporelles marquées de la biomasse planctonique en un point donné, particulièrement dans les estuaires et baies de taille réduite (Kranck, 1980; Riaux & Douville, 1980).

L'hétérogénéité spatiale du phytoplancton est également liée à la turbulence (Platt, 1972). Le phytoplancton serait distribué sous forme de taches. Lorsque le temps de dissipation de l'énergie d'un tourbillon turbulent est plus court que le temps de génération du phytoplancton, sa répartition spatiale est contrôlée par la turbulence. Les taches tendent alors à disparaître. Lorsque c'est le temps de génération qui est plus court, on observe alors l'effet contraire (Denman & Platt, 1976). Le caractère stochastique de la répartition du phytoplancton devient donc évident. L'intérêt que l'on

Nature de l'événement: DEMANDE D'INTERVENTION POLICIERE Date de l'événement: 82 | 03 | 28  
 Adresse (numéro, rue, etc., ville, code): Citadelle de Québec via «Le lieu dit le lieu»

Statut:  Plaignant  Victime  Suspect/accusé  
 Nom plaignant: FRÉCHETTE, Jean-Yves, 1019, rang St-Paul, St-Ubald Date de naissance: 48 | 05 | 11

No d'événement: 04029  
Code: 82

Conformément aux instructions reçues, je me suis rendu à la Citadelle de Québec le 28/03/82 à 21h45 accompagné du constable SAVARD, Gilles, mat. 467 pour participer au projet «Le lieu-dit le lieu».

À 21h45, nous rencontrons le Lieutenant ST-DENIS, Luc de la milice qui nous permet l'entrée dans l'enceinte de la Citadelle, ce dernier nous reconduit au point de départ choisi pour le projet.

Nous avons rencontré M. FRÉCHETTE à 22h00 pour confirmer notre participation au projet et obtenir plus de renseignements concernant le travail à effectuer. M. FRÉCHETTE nous a facilité la tâche nous permettant ainsi d'identifier tous les intervenants qui participaient à ce projet. Vous trouverez une liste complète de tous ces individus annexée à ce constat et confirmant par le fait même leur présence et leur participation au projet du «LIEU».

À 23h40, suite au tirage de la Super Loto «Le lieu» fut déterminé comme étant l'angle des rues de l'Église et St-Jean-Baptiste à ST-ROMUALD. Après entente avec le coordonnateur du projet, nous avons escorté tous les spécialistes à l'endroit désigné «LE LIEU».

À 00h10 le 29/03/82, nous faisons la découverte du «LIEU».

À 00h12, nous avisons M. FRÉCHETTE que notre travail se termine ici. Nous avons aussi avisé les autorités policières de ST-ROMUALD de la présence d'un groupe de spécialistes du lieu à l'endroit mentionné.

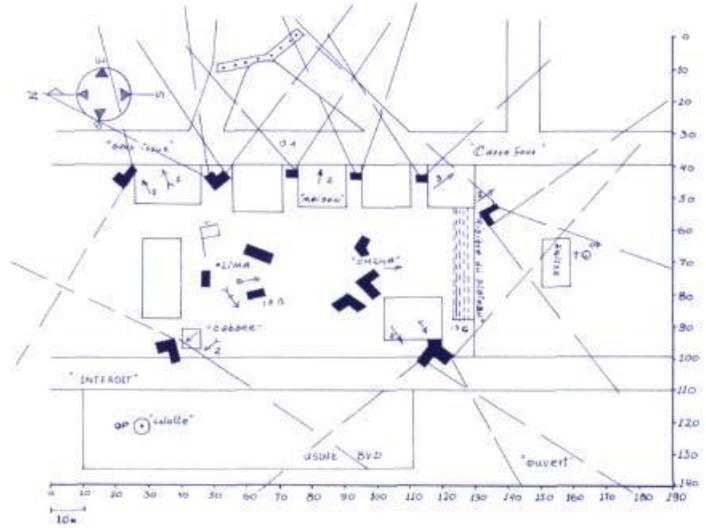
État de l'affaire:  inactive  Close Prochain rapport: AP | Mois | Jour  
 Enquêteur (signature): Michel Gagnon Sgt. Vérificateur (signature):  
 Date: / /

# LA DÉFENSE DU LIEU

Le commandant du peloton 3 de la Compagnie A des Voltigeurs de Québec revient de la réunion du commandant de Compagnie où il a reçu ses ordres concernant la défense du point LIMA. Le croquis détaillant son étude du terrain est prêt et il prend maintenant le temps de préparer les instructions détaillées qu'il transmettra à ses trois (3) commandants de section, afin que ces derniers puissent eux aussi informer les neuf (9) hommes qui relèvent de chacun d'entre eux.

Lors de sa visite sur le terrain, le commandant du peloton 3 a pris le temps d'identifier certains points sur le terrain; il les a précisés sur son croquis ainsi que l'emplacement des tranchées et les divers arcs de tir de ses sections. Puis il prépare ses ordres d'opération.

Texte préparé par: sous-lieutenant F. Lafond  
 sous-lieutenant J. Plamondon  
 sous la supervision du capitaine J. Robert Pépin  
 du Régiment Les Voltigeurs de Québec



<p><b>1. Situation</b></p>	<p>Quant à la défense active, la mitrailleuse polyvalente sera dans la maison à l'ouest d'Oméga et le contrôle du feu des sections sera coordonné par le PC du peloton. La mitrailleuse sera munie du trépied anti-aérien.</p>	<p>f. Rations: — RP4                  g. Eau: — Faire le plein des réservoirs.                  h. — Pelles, pics, poêles, etc.                  j. — Mines anti-char, barbelé, traquenards.</p>
<p>a. L'ennemi: Venant de l'est, il avance à pied, à un rythme moyen, supporté lorsque nécessaire par des chasseurs réactés.</p> <p>Il est actuellement à 15 km du point LIMA (le lieu). Il s'est rendu compte que les forces armées lui ont opposé des troupes fortes et résistantes. L'effectif total de l'ennemi dans notre secteur n'est pas connu. Ce sont en majorité des Fantassins.</p> <p>Ils sont fatigués et leurs chefs ne comptent pas les repérer avant qu'ils aient franchi le point LIMA.</p> <p>b. Les amis: La compagnie s'est vue confier la mission de défendre le LIEU. Deux pelotons (# 1 et # 2) sont devant notre position et recevront le premier assaut ennemi. Le peloton 3 doit protéger le lieu comme tel. Les Voltigeurs ont un excellent moral et ont l'instruction d'interdire aux Fantassins l'accès au point LIMA.</p> <p>c. Attachement et prélèvement: aucun.</p>	<p>Contre les forces terrestres, les moyens de défense suivants seront pris:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— champs de mines anti-chars à la pointe est du Y (voir croquis);</li> <li>— barricades des habitations;</li> <li>— mitrailleuse polyvalente à l'ouest d'Oméga;</li> <li>— 3 points d'anti-chars couvrant «Cabane», «Sans issue» et «Carrefour»;</li> <li>— l'anti-char moyen sera au PC, avec le mortier léger;</li> <li>— 3 groupes de mitrailleurs couvrent les secteurs de l'anti-char;</li> <li>— la section de réserve se tiendra à Oméga.</li> </ul> <p>a. Tâches particulières:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) 13A: position nord-est — «sans issue» et «carrefour»;</li> <li>(2) 13B: position ouest — «cabane»;</li> <li>(3) 13C: position sud — «ouvert».</li> </ul>	<p><b>5. Coordination</b></p> <p>a. Hornire: — à être défendable pour 04h00.                  b. Patrouilles: — 00h00 — 1 peloton à toutes les 3 heures; — 07h30 — rapport; — même scénario pour chaque peloton (sortie par «Cabane», entrée «Sans issue»); — 2 hommes par peloton; inspection des pièges, observation, rapport.</p> <p>c. consigne de feu: — sur ordre du P.C.                  d. couvre-feu: — de 17h00 à 08h00.</p>
<p><b>2. Mission</b></p>	<p><b>4. Support de service</b></p>	<p><b>6. Commandement et transmission</b></p>
<p>Le peloton 3 défendra le point LIMA afin de permettre aux autorités civiles de compléter leurs recherches sur le LIEU, et ce, dès 04h00 demain matin.</p>	<p>a. Munitions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 120 rds par homme C-1;</li> <li>— 300 rds par homme C-2;</li> <li>— 4 boîtes par mitrailleuse;</li> <li>— 6 anti-chars légers;</li> <li>— 30 bombes mortier léger;</li> <li>— 20 bombes anti-chars moyen.</li> </ul>	<p>a. PC au point LIMA.                  b. Relève: adjoint, section 1, 2 et 3.                  c. Radio: (1) fréquence 40.2 alt. 49.9; (2) indicatifs PC 13                  Sect 1 13A                  Sect 2 13B                  Sect 3 13C</p> <p>d. Mots-code: (1) Zoulo: attaque de l'air;                  (2) Sierra: rien à signaler;                  (3) Roméo: rapport de situation;                  (4) Mike: mouvement;                  (5) Victor: changement de relève.</p> <p>e. Mot de passe: (1) 08h00 à 24h00: passe-montagne;                  (2) 24h00 à 12h00: croque-monsieur;                  (3) 12h00 à 24h00: coli-maçon.</p> <p>f. Synchronisation des montres.</p>
<p><b>3. Exécution</b></p> <p>Nous procéderons à une défense «tous côtés» et contrôlerons tous les accès au point LIMA. Nous effectuerons une défense passive en plaçant deux (2) hommes dans le clocher de l'Église (OP) et deux (2) hommes au point «Culotte» (OP). Les tranchées seront munies d'un couvert aérien de 60 cm; les positions seront camouflées et le mouvement sur le point LIMA sera restreint.</p>	<p>b. Matériel:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 5 téléphones de campagne;</li> <li>(1) PC, Culotte, Sans issue, Eglise, Maison;</li> <li>— 3 radios</li> </ul> <p>(1) PC, Carrefour.</p> <p>c. Transport: — Hélicoptère.                  d. Évacuation: — Hélicoptère.                  e. Prisonniers: — Procédure habituelle.</p>	

# LE LIEU

manoeuvre culturelle conçue par Jean-Yves Fréchette et réalisée par les travailleurs culturels bénévoles de la Centrale textuelle de Saint-Ubald avec la collaboration de la Police municipale de Québec et du régiment les Voltigeurs de Québec



## LOCALISATION DU LIEU-DIT LE LIEU

Dès notre première rencontre avec Jean-Yves Fréchette est apparu le caractère farfelu de l'opération. Parmi les idées émises par ce dernier, celle de laisser au hasard la détermination du lieu semblait assez délicate. La proposition choisie à l'origine (borne kilométrique 0 près du parlement de Québec) aurait entraîné une complication des mesures et des calculs. Il valait mieux partir d'un point bien défini, et le choix logique se portait sur un point géodésique: quoi de plus intéressant que de partir de celui qui fut baptisé point «Québec».

Le point «Québec» est situé sur le bastion Prince de Galles à l'intérieur des murs de la Citadelle, tout près d'un énorme canon dont la bouche est dirigée vers le Pont de Québec. Les coordonnées de ce point de 1er ordre (ordre le plus précis) sont connues en latitude et en longitude, de même qu'en altitude. Ses coordonnées X et Y exprimées en projection Mercator Transverse Modifiée sont aussi très bien déterminées.

Quelques mots concernant la projection M.T.M. Il faut savoir au départ ce qu'est la projection de Mercator. Il s'agit d'une projection cylindrique qu'il est facile d'imaginer selon la démarche suivante: représentons-nous la terre comme étant une sphère de verre transparent sur laquelle ne seraient tracés en noir que les méridiens et les parallèles à tous les 10°. Enrobons cette sphère d'un cylindre de papier blanc, plaçons-nous en chambre noire et allumons une lumière placée au centre de la sphère. Les lignes ainsi projetées sur le papier blanc, méridiens et parallèles, apparaîtront comme des droites. Les méridiens seront verticaux parallèles et seront séparés de distances égales. Les parallèles seront horizontaux, parallèles, et la distance entre eux ira en augmentant à mesure que l'on s'éloignera de l'équateur.

Le quadrillage ainsi formé permet de représenter n'importe quel point à la surface du globe, par ses coordonnées  $\varphi$  (latitude) et  $\lambda$  (longitude).

Le grand défaut de cette projection est que pour les régions situées loin de l'équateur, les déformations sont très grandes et le Groënland, très au nord, y apparaît plus grand que l'Amérique du Sud, près de l'équateur. Il est aussi impossible d'y représenter les régions polaires, projection s'étendant à l'infini. Une solution à ce problème est d'utiliser une projection Mercator Transverse. On l'appelle transverse parce que, utilisant le même principe, le cylindre de papier est pivoté de 90° de façon à ce que plutôt d'être tangent à la sphère à l'équateur, la tangence a lieu le long d'un méridien. Ainsi notre cylindre passe maintenant par les pôles. La projection M.T.M. consiste à envelopper la sphère de 120 cylindres, un à tous les trois degrés, ce qui nous donnera 120 feuillets (les cylindres déroulés) pour la représentation graphique de la planète. Cette projection est conforme, c'est-à-dire que les directions représentées sont correctes, et les déformations sont très réduites, étant donné que chaque feuille couvre une petite zone, 1.5° de chaque côté du méridien central. Le principal problème de ces projections est de représenter sur une surface plane (feuille

de papier) une surface courbe (la terre). Les sceptiques pourront toujours essayer d'aplanir une pelure d'orange sans la déchirer; l'opération deviendra plus simple si l'on découpe la même pelure en 120 secteurs.

Ceci étant dit, le problème de la localisation du lieu de façon précise à minuit le 29 mars, par un froid de près de -20°C en demeurait un de taille. Surtout que la zone d'incertitude couvrirait 314.16 km<sup>2</sup>. C'est la raison pour laquelle une solution graphique, quoi que peu précise, a été retenue pour la localisation du lieu, à mesure que les numéros de la loterie étaient connus. Le travail de précision viendrait plus tard. Un numéro avait été retenu pour la distance (plus petite que 10 km) et un autre pour le gisement (orientation à partir du nord de la carte). Le point ainsi déterminé (X = 248292.1, Y = 5179776.3) se situait à St-Romuald, près de la rue de l'Église, tel que localisé graphiquement. À noter que Y = 0.00 se situe à l'équateur et X = 0.00 à 304,800 m à l'ouest du méridien 70°30' ouest.

Il s'agissait ensuite de déterminer ce point (le lieu) avec précision. À partir des points géodésiques # 1949 et # 1950, situés respectivement en face de la rue des Bouleaux et de la rue de l'Église, sur la rue Commerciale, il suffisait d'effectuer un cheminement, à l'aide de distances et de directions mesurées sur le terrain, et de calculer les coordonnées X et Y des points de ce cheminement. Le point tel que défini par ces coordonnées aboutissait au centre d'une maison située 14, rue Simard. La réception alors offerte par le propriétaire des lieux nous a rapidement convaincu qu'il valait mieux, pour la poursuite des opérations, tordre quelque peu l'exactitude du hasard et de déterminer l'emplacement du lieu-dit le lieu sur le terrain de M. Marc-André Boulanger, celui qui s'était montré si sympathique à notre cause dans la nuit du 28 au 29 mars. Le point du lieu-dit a donc été déterminé par le point de chute d'un jalon d'arpentage lancé au hasard sur le terrain de M. Boulanger et a pour coordonnées M.T.M.: X = 248261.66 m et Y = 5179742.45 à 50 cm du sol. Ce point est situé approximativement à 1 m au sud et à 5 m à l'est du coin nord-ouest du terrain de M. Boulanger, au 23, rue de l'Église. Ses coordonnées géographiques sont  $\varphi = 46^{\circ}45'23.5''$  nord et  $\lambda = 71^{\circ}14'21.5''$ . Le terrain de M. Boulanger est situé sur les lots 307 ptie et 310 ptie du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin et il n'a pas fait l'objet de subdivision ou de désignation particulière.

Denis Gauvin  
arpenteur-géomètre

## REMERCIEMENTS

Nous désirons remercier M. Jean Bédard, a.g., du Service de Géodésie du ministère des Terres et Forêts, pour sa collaboration en nous fournissant les cartes et les croquis des points géodésiques nécessaires à la réalisation des travaux de localisation du lieu-dit le lieu.

## DESCRIPTION GÉOMORPHOLOGIQUE DU LIEU-DIT LE LIEU

Géologiquement parlant, le lieu-dit le lieu sis à Stimuald d'Étchemin fait partie de la formation de Sillery (cf. carte 1) composée d'une alternance de bandes de schistes argiles et verdâtres et de grès massifs.

Sur la rive sud, la formation Sillery s'étire depuis la faille gan à St-Nicolas jusqu'à la formation de Lévis plus à l'est bordure du St-Laurent. Elle me une KLIPPE\* géante, appelée klippe de la Chaudière (carte 2) qui s'étend sur plus de 100 milles vers le sud-ouest direction de Drummondville et se termine à environ 15 milles de la frontière des États-Unis. La formation de Sillery est l'unité tectonique la plus récente et la plus ancienne de la région allochtone est datée du Crétacé inférieur, âge «basé» la découverte d'un seul brachiopode inarticulé\* (Riva, 1972, p. 6). On la retrouve également au nord des ponts qui recouvrent le grès de Sillery (cf. carte 1).

Aux roches de la formation Sillery, se superposent à Stimuald les dépôts meubles récents laissés par la mer de l'Atlantique au Quaternaire récent. D'ailleurs, non loin du lieu-dit le lieu, à St-Nicolas, on découvre un site fossilifère contenant une vingtaine d'espèces marines moins abondantes à l'épave de la mer de Champlain (2,000 à 9,500 ans A.A.). Les sables, limons et argiles constituent les principaux dépôts fossilifères mis en place au Tardiscensin (ou Post Wisconsinien) au moment de la déglaciation récente du sud du Québec. Enfin, les dépôts récents de l'Hologène complètent la stratigraphie régionale.

André Hudon  
géomorphologue

lippe: lambeau de nappe de charriage allochtone isolé par l'érosion sur un substratum autochtone.

## LE LIEU-DIT LE LIEU: UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE?

Si un site est recommandé au ministère des Affaires culturelles comme ayant une valeur patrimoniale, il reçoit un statut de protection selon le Code du Patrimoine. Depuis 1980, le Service archéologique a adopté ce système uniformément. En fait, on ne lui avait été proposé par Charles E. Borden en 1952 pour l'ensemble des sites du Canada.

Comme le lieu-dit le lieu se situe par la latitude 46°45'25" N et par la longitude 71°14'20" O, il ne peut qu'il recevra au minimum la cote Ce Et- (?). Le point d'interrogation correspond à un classement numérique dans ce secteur. Il faudrait ajouter une identification locale connue: à l'ouest du monument se trouve le rond-point.

Le site présente selon toute probabilité des éléments intéressants sur le plan de l'archéologie euro-québécoise car le hasard nous a conduits dans le vicieux St-Romuald. D'autre part, il ne serait pas étonnant qu'étant situé sur une terrasse, il y ait sur le lieu des vestiges amérindiens. Dans l'un et l'autre cas, il faudrait demander un permis de prospection si l'expérience d'un solivage se poursuit (loi des Biens culturels, paragraphe 3, article 35).

Lucien Guilmond  
archéologue

## LE LIEU-DIT LE LIEU: EN MARGE DE LA TRAME SONORE

L'imprévisible permet souvent d'aborder la création artistique de manière différente et d'élargir la gamme de ses possibilités créatrices. Cet imprévisible se prépare, mais gagne à être le moins possible prévisible; ce qui nous intéresse est la synthèse, non pas l'hypothèse.

On choisit, d'une part par le hasard, d'une autre part par l'intuition, différents facteurs susceptibles d'influer sur l'inspiration du concepteur: il pourra s'agir du lieu, du moment, des intervenants à l'expérience, des stimuli sensoriels auxquels ils seront tous exposés. L'œuvre naîtra donc de l'imprévisible association entre les variables mises en cause, de la modification de la conscience du ou des concepteurs baignant dès lors dans une atmosphère particulière.

Le changement d'une ou plusieurs de ces variables permettra par la suite le renouvellement dans la création et la distinction jusqu'à l'extrême des œuvres entre elles. La seule variable immuable permettant d'assurer une certaine continuité conceptuelle sera l'artiste lui-même.

L'œuvre contiendra une foule de référents personnels, intelligibles seulement par le concepteur en vérité. Loin de se rebuter devant l'effort de décodage qu'on lui demande, l'auditeur-spectateur, poussé par la curiosité, devrait tenter de percer le secret de l'artiste. En empêchant la consommation rapide du produit, en en retardant la digestion, on peut susciter de la part des intéressés une révision de l'œuvre: ceux-ci voudront trouver, à défaut de l'explication, tout au moins une explication, ce qui est sûrement un excellent exercice pour la négligée de l'esprit de l'homme contemporain, l'imagination.

Jacques Fortin  
compositeur

## AU ZÉNITH DU LIEU

Détermination de l'étoile visible qui se trouvait le plus près du zénith du lieu-dit le lieu, le 29 mars 1982, à 00h10 HNE (heure approximative).

## DONNÉES

Époque:  
29 mars 1982, 05h10 m temps universel (T.U.)  
Longitude du lieu:  
71°14'21.5" ouest  
Latitude du lieu:  
46°45'24.8" nord

## DÉTERMINATION DE L'ASCENSION DROITE AU ZÉNITH (les calculs qui suivent tiennent compte de l'heure approximative fournie)

Temps sidéral moyen de Greenwich, le 29 mars 1982, à 0h T.U. plus complément jusqu'à 05h10 T.U.	12h 24m 17.5s
jours sidéraux moyens (05h10m × 1.0027389098 jours solaires moyens)	+05h 10m 51.9s

Temps sidéral moyen de Greenwich à 05h10 T.U. moins longitude ouest 71°14'21.8"	17h 35m 9.4s
4h 44m 57.7s	-4h 44m 57.5s

Donc, temps sidéral moyen local, qui correspond à l'ascension droite du zénith  $\alpha = 12h 50m 11.9s$

## DÉTERMINATION DE LA DÉCLINAISON DU ZÉNITH.

Cette valeur ( $\delta$ ) correspond à la latitude du lieu

$$\delta = 46^{\circ}45'24.8''$$

L'étoile visible la plus près du zénith est

$$HD - 112570$$

de la constellation des Chiens de chasse.

— Ascension droite:  
 $\alpha = 12h 57m 07.6s$   
— Déclinaison:  
 $\delta = 46^{\circ}10'36''$

Cette étoile, de grandeur 6.12, est à la limite de perception de l'œil humain. C'est une étoile géante, d'une masse équivalente à celle du soleil et d'une température de surface de quelque 5,800°K. Elle est jaunorange. Elle est donc de type spectral G9 III.

Cette étoile se trouve actuellement à quelque 450 années-lumières de nous (4.5 milliards de milliards de kilomètres) et s'éloigne de nous à la vitesse de 7 km/s (25,000 km/hre).

Jacques Rondeau  
astronome

## LE LIEU COMME PARCOURS

Il est 11h00; j'attends avec impatience que les spécialistes, poussés par le hasard, déterminent le fameux lieu. Vêtu de mon habit de jogging, j'ai trop froid pour rester sans bouger. Je dois réchauffer mes muscles. Enfin, un coin de St-Romuald est désigné comme

lieu. On rit, les gens me demandent si je vais traverser le fleuve à la nage. J'ai hâte de partir, je pars... En courant, j'ai l'impression d'avoir des ailes pour aller prendre le traversier. Courir en pleine ville à une heure pareille me vaut quelques regards étonnés. Puis c'est la traversée Québec-Lévis. De l'autre côté du fleuve, je suis précédée par mon entraîneur ad hoc, René Fréchette. Il me guide le long de la route qui longe le fleuve en direction de Saint-Romuald. Quel beau temps pour courir, il fait froid et le vent me pousse dans le dos. Le chemin sur le bord du fleuve connaît à peine quelques faux plats. Je me sens bien; j'ai chaud; je cours à un rythme régulier sans me presser et mes pulsations cardiaques doivent osciller entre 120 et 130 à la minute. Il n'y a aucune circulation. J'approche du village; j'accélère le tempo.

J'ai hâte de me retrouver avec le reste du groupe sur le lieu. J'arrive le sourire aux lèvres. On applaudit, on me félicite. Quelques bisces. Pouls: 140 à la minute. Je ne me sens pas trop fatiguée. Je viens de découvrir à pieds le lieu-dit le lieu: ce fut une folle belle course.

Patricia Leblanc  
athlète

## LE LIEU COMME PROBLÈME POLITIQUE

Le mode de définition du «lieu-dit» utilisé par l'équipe de la Centrale textuelle de Saint-Ubalde nous permet de nous poser, nous y force même, un certain nombre de questions fondamentales sur les problèmes du lieu et de l'espace.

En effet, le recours au hasard, i.e. à ce qui est par définition le non-sens, nous révèle, dans son ironie subversive, à quel point le problème de l'aménagement de l'espace et de ses lieux, dans nos villes tout particulièrement, est un problème de signification, de choix de valeurs.

Par ailleurs, le recours au nombre, à un numéro de billet de loterie, nous fait bien sentir jusqu'à quel point la «métrisation» est devenue le mode dominant de définition de nos espaces.

Le choix d'un lieu par le hasard d'un nombre rendait en fait possible un «n'importe où», fût-ce un parc de stationnement, le lit du fleuve, ou une autoroute... Mais il se trouve justement que l'homme ne peut vivre «n'importe où!» Le problème du lieu est le problème d'un lieu de l'homme, d'un lieu qui puisse devenir espace de vie et de signification.

L'espace métrique est un cadre abstrait, vide et insignifiant, mais pour ces raisons facilement opérable: c'est par lui et selon lui que notre science et notre technologie se sont construites, que nos sociétés se sont développées, et que trop sou-

vent nos espaces ont été aménagés. Il suffit de comparer les plans d'aménagement et de développement de la plupart des villes industrielles, à partir surtout du XIX<sup>ème</sup> siècle, aux plans des cités du Moyen-Âge ou des villages «primitifs», pour comprendre jusqu'à quel point l'aménagement de l'espace et des lieux publics répond à des systèmes de valeurs bien définis. Le quadrillage en rues et avenues permet un repérage facile et en conséquence une circulation rapide dans une société où le temps est devenu de l'argent; il permet aussi une utilisation «rationnelle», «carrée», de l'espace. Le développement d'une vieille cité en zones concentriques autour d'une église ou d'une cathédrale qui était souvent aussi le lieu d'un marché répondait à un autre modèle de société et rendait possible un autre type de vie humaine.

L'espace de nos sociétés étant devenu de plus en plus un espace urbain, il serait alors intéressant, pour mieux comprendre ce qu'est devenu notre espace social, d'analyser ce qu'est devenu le lieu caractéristique de l'espace urbain qu'est la rue.

Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, la rue était un lieu de vie tout autant, sinon plus, qu'un lieu de circulation; elle est maintenant devenue un lieu où on meurt si on n'y circule pas ou pas assez rapidement. Nos rues sont devenues des «artères», i.e. un réseau où circule une vie... mais quelle vie? Celle d'appareillages mécaniques, d'automobiles dans lesquelles nous sommes immobilisés. Ce n'est qu'en de brèves périodes de fêtes, de carnivals, i.e. en ces temps où, dans toutes les sociétés, l'ordre des choses se trouve inversé, ce n'est qu'alors que la rue revient aux humains.

De même que les divers modes d'aménagement de l'espace relèvent de systèmes de valeurs différents, de même ils déterminent pour les hommes divers types de conditions d'existence, par exemple divers modes d'utilisation du temps, diverses formes de rapports sociaux, avec les conséquences psychiques qui en résultent plus ou moins directement.

Les problèmes de plus en plus sérieux que posent les conditions de vie dans nos villes, particulièrement les grandes villes, ne sont donc aucunement indépendants de la question de l'aménagement de l'espace et des lieux de la vie urbaine. C'est pourquoi de plus en plus d'individus et de groupes remettent maintenant en question le type de «rationalité» géométrique et comptable... qui fonde encore le plus souvent, et trop exclusivement, les choix qui restent possibles en matière d'aménagement.

En quoi le lieu et l'espace deviennent les enjeux sérieux d'une réflexion et d'une pratique politiques.

Maurice Bailly  
philosophe

porte au problème s'explique par l'effet stabilisateur attribué à l'hétérogénéité spatiale dans les écosystèmes (Huffaker, 1958). En raison de l'advection et de la turbulence, l'hétérogénéité perçue en un point donné n'est plus seulement spatiale; elle devient aussi temporelle.

Le contrôle du régime de production est également lié de près à des contingences temporelles. Fortin et Legendre (1979) ont adapté le modèle de Sverdrup (1953) pour expliquer le contrôle de la production primaire de l'estuaire maritime du St-Laurent. Ils ont associé les fluctuations en  $M_1$  de la stabilité (importance du mélange vertical) aux variations  $M_2$  de la profondeur critique. Les augmentations de biomasse se faisaient en eau stable et claire. Fréchette et

vrait le(s) lieu(x). Mais peut-être que même à cette époque, le lieu-dit le lieu, ne s'étant pas encore déposé, était-il encore absent des lieux?

Marcel Fréchette  
biologiste

## LE BRUIT DU LIEU

Définir physiquement un lieu donné consiste la plupart du temps à déterminer la valeur de quelques quantités physiques pouvant le caractériser. Les valeurs peuvent être obtenues par mesures directes ou par calculs réalisés à partir de données recueillies expérimentalement.

On pourrait cependant, en se servant du tableau comparatif suivant, situer le niveau sonore du lieu autour de 55 dB.

Yvon Fortin  
physicien

## LA LUMIÈRE DU LIEU

### MESURE PHOTOMETRIQUE

#### THEORIE

En 1865, Maxwell a unifié et étendu les lois de Faraday, Gauss et Ampère en un ensemble d'équations que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'équations de Maxwell. Elles expriment les relations entre les variations temporelles et spatiales des champs électrique et magnétique (respectivement E et B). Dans le lieu et en coordonnées cartésiennes, les équations de Maxwell peuvent s'écrire sous la forme:

$$\begin{aligned} \text{rot } \vec{E} &= -\frac{\partial \vec{B}}{\partial t} \\ \text{rot } \vec{B} &= \epsilon_0 \mu_0 \frac{\partial \vec{E}}{\partial t} \\ \text{div } \vec{E} &= 0 \end{aligned}$$

Dans ces expressions les propriétés du milieu, ici le lieu, sont représentées par les grandeurs  $\epsilon_{\text{LIEU}}$  et  $\mu_{\text{LIEU}}$  respectivement la permittivité et la perméabilité du lieu. En manipulant ces expressions, Maxwell a pu établir que chacune des composantes des champs électrique et magnétique obéit à l'équation d'onde:

$$\nabla^2 E - \frac{1}{c^2} \frac{\partial^2 E}{\partial t^2} = 0$$

Une équation identique existe pour B. Dans ces conditions, les champs électrique et magnétique sont couplés en une onde électromagnétique qui se déplace dans le lieu-dit le lieu à une vitesse  $c_{\text{LIEU}} = (\epsilon_{\text{LIEU}} \mu_{\text{LIEU}})^{-1/2}$ . Maxwell, qui soupçonnait l'existence du lieu mais ne connaissait pas sa position exacte, a déterminé en désespoir de cause la vitesse des ondes électromagnétiques dans le vide:  $3 \times 10^8$  m/s. Cette valeur est en accord avec la valeur mesurée par Fizeau. Connaissant maintenant la position exacte du lieu, la valeur de la vitesse de propagation des ondes électromagnétiques dans le vide est reléguée au second plan. Nous proposons comme valeur étalon la valeur de la vitesse de la lumière dans le lieu.

On appelle flux lumineux  $\Phi$  la quantité de lumière émise par une source lumineuse dans un temps déterminé. Un lumen est le flux lumineux émis dans un angle solide de 1 sr par une source ponctuelle uniforme ayant une intensité de 1 cd. La candela (cd) est l'intensité lumineuse, dans la direction perpendiculaire, d'une surface de  $1/600\,000$  m<sup>2</sup> d'un corps noir à la température de congélation

du platine, sous la pression de 101,325 kPa.

On appelle éclairement E le quotient du flux lumineux que reçoit une surface par son aire dS:

$$E = \frac{d\Phi}{dS}$$

Dans le cas d'une source lumineuse ponctuelle

$$E = I \frac{\vec{n} \cdot \vec{R}}{R^2} = I \cos \varphi \frac{1}{R^2}$$

I est l'intensité lumineuse d'une source ponctuelle qui est une grandeur numériquement égale au flux lumineux émis par cette source dans un angle solide unité.

$$I = \frac{d\Phi}{d\Omega}$$

R est le rayon vecteur mené de la source à l'élément dS de surface éclairée,  $\vec{n}$  le vecteur unité normal à la surface dS,  $\varphi$  est l'angle entre  $\vec{R}$  et  $\vec{n}$  (angle d'incidence).

$\vec{R}$  = vecteur qui pointe vers l'élément du lieu-dit le

lieu  
ds = nds  
ds = un élément du lieu-dit le lieu

Si sur le lieu-dit le lieu tombe une onde lumineuse plane, on a alors  $E = E_0 \cos \varphi$ , où  $E_0$  est l'éclairement de la surface normale à la direction de propagation de l'onde, l'angle entre cette surface et la surface considérée. L'éclairement est mesuré en lux.

#### LA MESURE

Nous avons mesuré comme éclairement du lieu-dit le lieu à 00h10 le 29 mars 1982

0,2 lux

Forcé nous est de conclure qu'il faisait «noir» sur le lieu-dit le lieu comme ailleurs partout tout autour.

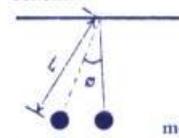
Jean Lacombe  
physicien

## L'ACCELERATION GRAVITATIONNELLE DU LIEU

Nous avons procédé, le 28 mars 1982, à la mesure de l'accélération gravitationnelle au lieu-dit le lieu. Nous voulons résumer ici cette expérience et révéler la valeur de l'accélération que nous avons obtenue.

L'accélération gravitationnelle terrestre est une quantité qui permet d'évaluer la grandeur de l'accélération à laquelle serait soumise un corps dans le vide au-dessus de la surface terrestre.

Nous avons utilisé un pendule pour faire cette mesure. Le schéma



montre les bases théoriques permettant de relier la période du pendule

(durée de l'aller-retour d'une oscillation) sa longueur et l'accélération angulaire. Si l'angle est plus petit que 10°, la relation T et L et g est la suivante:

$$T = 2\pi \sqrt{\frac{L}{g}}$$

ou en isolant g:

$$g = \frac{4\pi^2}{T^2} \times L$$

La longueur du pendule valait (1000 ± 2 mm) où le 2 mm indique l'incertitude sur cette mesure. La mesure obtenue pour la durée d'une oscillation déduite de la moyenne de 10 mesures de 10 oscillations recueillies par 2 personnes différentes.

La valeur moyenne obtenue est T (2,01 ± 0,01) s.

Ce qui entraîne que

$$g_{\text{lieu}} = \frac{4\pi^2 \times (1,000 \pm 0,002) \text{ m}}{(2,01 \pm 0,01)^2 \text{ s}^2} = (9,8 \pm 0,1) \frac{\text{m}}{\text{s}^2}$$

Cependant la grande imprécision de cette mesure ne nous permet pas de préciser l'endroit sur terre où se trouve le lieu-dit le lieu. Avec des appareils plus précis et des subventions plus importantes nous pourrions préciser grandement l'accélération gravitationnelle au lieu-dit le lieu. L'incertitude représente environ 1% et cette imprécision vient principalement de la mesure des périodes qui est elle à 1/2%. Il faudrait donc trouver un moyen de mesurer la période en tenant compte des techniques électroniques qui pourraient améliorer par 10 la précision du chronométrage.

#### EN RÉSUMÉ

Accélération gravitationnelle au lieu-dit le lieu:

$$g (9,8 \pm 0,1) \text{ m/D}^2$$

Le lieu-dit le lieu est donc sur la planète TERRE.

Bernard Drouin  
physicien

## LE POTENTIEL ELECTRIQUE DU LIEU

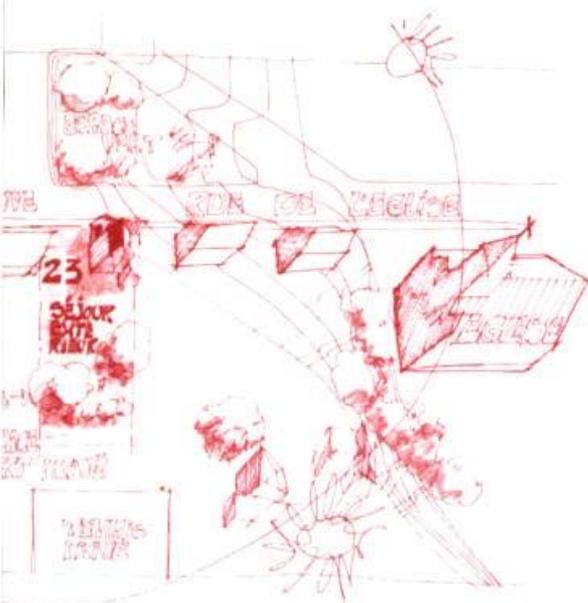
Le LIEU est à un potentiel électrique de zéro volt.

Advenant un besoin d'alimentation du LIEU, cette dernière pourra être assurée par la ligne monophasée à 14,4 KV qui passe tout près. Un transformateur de 100 KVA alimente présentement le voisinage, pour cette raison aucune modification au réseau n'est à prévoir pour un besoin n'excédant pas 200 ampères à 120/240 volts.

Pour une demande de 400 à 600 ampères à 120/240 volts, il faudra prévoir le remplacement du transformateur par un 167 KVA.

Pour une demande de 347/600 volts, le réseau primaire devra être triphasé jusqu'au LIEU.

Max Gagnon  
technicien en électricité



Legendre (sous presse) ont associé la réponse photosynthétique du phytoplancton à la propagation d'ondes internes dans le milieu ( $M_2$ ). Ces résultats, tous obtenus en station fixe, montrent d'emblée l'importance de la dimension temporelle dans le contrôle des processus de production primaire. L'hypothèse de Legendre (1981) sur le contrôle hydrodynamique de la production primaire met l'accent sur la fréquence de stabilisation et déstabilisation de la colonne d'eau.

L'océanographe s'intéressant au phytoplancton ne peut donc dissocier l'espace du temps. Malheureusement, le lieu-dit le lieu paraît d'une stabilité à court terme telle, qu'il ne revêt guère d'intérêt scientifique immédiat — du moins dans la perspective qui nous intéresse. La situation eût été toute différente il y a 12,000 ans, alors que la mer de Champlain recou-

Le bruit ou intensité sonore peut dans bien des cas constituer une caractéristique particulière d'un lieu. En effet, les abords d'un carrefour, le bas d'une chute, une usine de montage, un champ, une forêt ou une chambre d'hôpital sont, parmi bien d'autres, des lieux dont le niveau de bruit est très caractéristique. Mais il faut mentionner que pour certains endroits, l'instant ou le moment de la mesure peut être très significatif en ce qui concerne l'intensité sonore puisque le niveau de bruit est très souvent lié au déroulement d'activités qui n'ont lieu qu'à certains moments bien précis.

Ainsi, malheureusement, au lieu-dit le lieu et à l'instant de la mesure, l'intensité sonore était au-dessous du seuil de sensibilité de l'instrument de mesure dont nous disposions (Sound Level Meter: WE-130A type S3A-ANSI SL 4-1971), c'est-à-dire moins de 70 dB.

$$F_M \rightarrow m = \frac{-GMm}{r^2} \quad U_r$$

où  $F_M \rightarrow m$  représente la force exercée par M sur m en Newtons.  
 G: la constante universelle de la gravitation:

$$6,67 \times 10^{-11} \quad N \cdot m^2 / kg^2$$

M: la masse en kilogramme du corps M  
 m: la masse en kilogramme du corps m



**ACTION**

(dans l'égoût du lieu)  
 Détruire, explique-t-il, du texte, un livre de toute façon un cadavre au surplus par le titre; le découper en mille morceaux scellés à moitié dans un coffret jeté cérémonieusement à l'égoût du lieu-dit le lieu.

Pierre-André Arcand

ESPECES	Nom latin	Nom vernaculaire	FAM
	<i>Dactylis glomerata</i> L.	dactyle <i>avant...</i>	
	<i>Poa pratensis</i> *		
	<i>Dactylis glomerata</i> *		
	<i>Plantago rugelii</i> *		
	<i>Silene hederacea</i> *		
	<i>Ranunculus officinale</i>		
	<i>Galium repens</i>		
	<i>Silene serpyllifolia</i>		
	pièces notées d'herbier du lieu		

**TABEAU II - Relevé floristique du lieu**

ESPECES	de	ivrement	es
	70		
	15		
	<5		use
	<5		
	<5		
	1		

données techniques du lieu-dit le lieu.  
 François Renaud a recomposé les schémas et les graphiques des

**CARTE 2**



Des que furent connues les coordonnées géographiques du lieu (distance et azimut), le capitaine André Garceau a immédiatement fait le point du lieu.

Jean-Claude St-Hilaire, dactylogramme, texte & esquisse, bleu print.



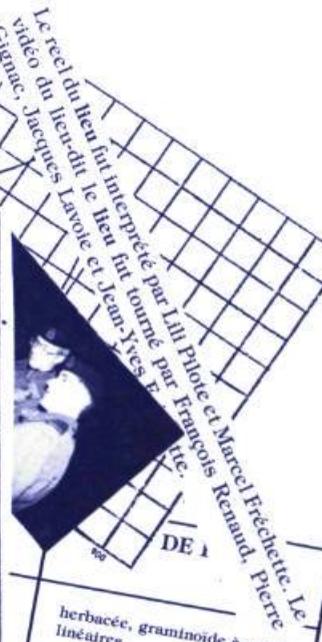
Le lieu-dit le lieu a été commandité par la brasserie Molson.



Aline Martineau, vue du lieu (détail), crayons de couleur.



La chorégraphie du lieu a été composée et exécutée sur le lieu par Lucie Grégoire



Le reel du lieu fut interprété par Lilil Pilote et Marcel Fréchet. Le vidéo du lieu-dit le lieu fut tourné par François Renaud, Pierre Glanc, Jacques Lavoie et Jean-Yves...



Danielle White: aux environs du lieu-dit le lieu, fusain.



Danielle Ricard a fabriqué le livre-objet du lieu.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE PROPRIÉTÉ RÉSIDENTIELLE**  
 fournie par l'Association de l'Immeuble du Québec  
**PAGNIE TRUST ROYAL**  
 VENTES SUCCESSIONALES GALERIES DUPLESSIS  
 3200, CHEMIN STE FOY STE FOY P.Q. Q1K 1R9  
 TEL. 983-3061

Adresse: 23, rue de l'Église Ville: St-Jean Baptiste		Dim. terrain: 10m X 10m Parcel. Bâti: 10m X 10m		Cote: 10m Aire: 100m <sup>2</sup>		Charges: 1000\$ Prix: 100000\$	
Lieu-dit de LIEU Emplacement précis du LIEU Lat. 46° 45' 24.8" nord Longitude: 71° 14' 21.5" ouest à 50cm du sol				Nombre: 1000 Compagn: X		Date d'occupation: A discuter Propriétaire:	
Hypothèque: 100000\$ Créancier: J. Magella Gagnon N° du prêt: 1-477-2407 Transférable: Oui Financement: Oui		Date d'inscription: 28-03-82 Agence: J. Magella Gagnon		Services: 1000\$ Charges: 1000\$ Total: 2000\$		Taxes: 1000\$ Assurance: 1000\$ Total: 2000\$	

